

AB MACONNERIE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 91 Route de Teillée, 72380 MONTBIZOT
909 249 443 R.C.S Le Mans

DECISION PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 21 MARS 2025 DE POURSUITE DE L'ACTIVITE

DECISION : CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL - POURSUITE DE L'ACTIVITE

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2024, constate que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Eu égard aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, l'Associé Unique décide de poursuivre l'activité et en conséquence de ne pas dissoudre la Société.

Il est rappelé que dans le cas où d'une part, il n'y aurait pas eu reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard le 31 décembre 2027 et où d'autre part, le capital social de la société serait postérieurement à cette date d'un montant supérieur au seuil fixé par le Décret d'application n° 2023-657 du 25 juillet 2023 de la Loi DDADUE du 09/03/2023, la société devra réduire son capital social avant le 31 décembre 2029 pour le ramener à une valeur inférieure ou égale au dit seuil.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la société ACECAM-ACTION, 16 RUE DU CHAMP FLEURI, ZONE ARTISANALE DU CHAMP FLEURI, 72190 COULAINES, dont le formaliste est Madame Jennifer LAURENCON, afin d'effectuer auprès du Tribunal de Commerce / Tribunal des Activités Economiques de Le Mans les formalités à réaliser en exécution des décisions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2025 et auprès de l'INPI, les compléments et/ou modifications nécessaires du Registre National des Entreprises.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance

Antoine BRAULT

✓ Certified by  yousign